

L'an deux mil quatorze et le vingt-huit mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire sortant.

Présents : MM. ARNAUD Loïc, VELLA Rémy, FOURNIER Bernard, BELLON Gilbert, CANDY Roger, CASTAGNO Pierre, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, NOISIER Françoise et BENACCHIO Patricia.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme ELAPHOS Marie-Hélène.

Installation du conseil :

La séance est ouverte par le maire sortant qui installe les onze personnes élues le dimanche 21 mars dernier dans leurs fonctions de conseillers municipaux pour former la nouvelle équipe.

Élection du maire :

M. Jean-Paul BELLET, candidat, est élu maire à la majorité des suffrages exprimés au premier tour de scrutin et immédiatement installé dans ses fonctions.

Fixation du nombre d'adjoints et élection des adjoints :

Il est décidé de créer deux postes d'adjoints.

M. Roger CANDY est élu premier adjoint et M. Bernard FOURNIER est élu second adjoint à la majorité des suffrages exprimés au premier tour de scrutin.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Délégations du conseil municipal consenties au maire :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le conseil décide de confier au maire les délégations énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée du mandat.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Taux des indemnités des élus :

Il est proposé de reprendre le taux maximum prévu pour chaque fonction élective, à savoir 17 % de l'indice 1015 pour le maire et 6,6 % de l'indice 1015 pour les adjoints en application de la circulaire relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Questions diverses :

Commissions communales : Les commissions existantes sous l'ancien mandat sont conservées et les élus suivants sont nommés et répartis comme suit :

Finances :

Jean-Paul BELLET	Marie-Hélène ELAPHOS
Roger CANDY	Yvette BÉGOU
Bernard FOURNIER	Pierre CASTAGNO

Surveillance des travaux :

Jean-Paul BELLET	Gilbert BELLON
Roger CANDY	Pierre CASTAGNO
Bernard FOURNIER	

Agriculture, chemins ruraux et communaux, O.N.F. :

Loïc ARNAUD	Roger CANDY
-------------	-------------

Appel d'Offres :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Jean-Paul BELLET	Rémy VELLA
Roger CANDY	Françoise NOISIER
Bernard FOURNIER	Loïc ARNAUD

Autres structures :

Communauté de Communes du Haut-Buëch :

Jean-Paul BELLET	Roger CANDY
------------------	-------------

Office du Tourisme (O.T.) :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Gilbert BELLON	Bernard FOURNIER

Centre Social Rural du Haut-Buëch :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Françoise NOISIER	Bernard FOURNIER

Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME 05) :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Jean-Paul BELLET	Rémy VELLA

Correspondant aux questions de Défense :

Françoise NOISIER

SNCF : Le maire informe l'assemblée que les communes de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHENE et de VEYNES ont adressé un courrier au Ministre des Transports pour demander le maintien du tronçon SNCF entre le canton de CLELLES et d'ASPRES-SUR-BUËCH qui risque d'être abandonné à terme (2023). Le conseil municipal est solidaire dans cette démarche.

Traverse du village : Les travaux sont programmés pour débiter au début du mois d'avril par le côté gauche de la voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.